

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2025 – 18H30

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois janvier, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-trois janvier deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 17 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents : Marie-Paule BADREAU – Lionel BOSSIS – Philippe CHAMPAIN – Antoine CHEREAU (sauf (DEL20250123_03) – Bernard DABRETEAU – Marie-José GIRAUD – Béatrice GOIN – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Martine RABILLER a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient excusés : Anthony BONNET – Isabelle RIVIERE – Antoine CHEREAU (DEL20250123_03)

Assistaient également à la réunion : Cécile BAUDRY, Infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, Infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

ORDRE DU JOUR

DEL20250123_01 Souscription d'une ligne de trésorerie
DEL20250123_02 Tarifs 2025
DEL20250123_03 Protocole d'accord pour la participation du CHD au tarif journalier hébergement
DEL20250123_04 Modification du tableau des effectifs
DEL20250123_05 Convention de prestation de service – Portage de repas à domicile

Informations de l'assemblée :

Poursuite du programme de renforcement des interventions de prévention et d'animation
Projet de rénovation Résidence Martial Caillaud – L'Herbergement

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Président, en vertu de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil d'administration nomme Monsieur Daniel ROUSSEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 05 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

INTRODUCTION

Antoine Chéreau informe le Conseil d'administration de l'arrivée de la nouvelle directrice du CIAS, Mélina Le Déan, prévue le 24 février prochain. Actuellement Directrice générale des services de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, elle a également occupé ce poste à Mouchamps après avoir été directrice de l'Office de Tourisme de Terres de Montaigu au moment de sa construction.

Antoine CHEREAU « Nous avons un peu modifié le profil habituel de directeur de CIAS. Auparavant, nous avons plutôt des infirmières devenues directrices au fil du temps. Nous nous sommes rendu compte de deux choses. La première, nous avons des équipes très compétentes du point de vue des métiers, dont l'équipe de coordination. Nous avons besoin d'un suivi de gestionnaire. Nous avons donc besoin d'abord d'une gestionnaire capable de s'appuyer sur une équipe pour correspondre aux besoins de nos résidents. En effet, les maisons de retraites regroupées volontairement ou sur demande de l'ARS, ne correspondent pas à des métiers qui existent. C'est ce qui existe à l'hôpital, les directeurs d'hôpitaux sont des gestionnaires avant d'être des soignants. Donc je suis très heureux de ce choix. Elle arrive dans un mois et sera avec nous à notre prochaine réunion.

Deuxièmement, lors de notre dernière réunion, je vous ai fait part de mes agacements qui ont fait réagir. J'étais obligé de dire que nous ne pouvions pas, d'un côté fournir des efforts et de l'autre côté ne pas avoir une rigueur absolue. Vous voyez le fruit de mon agacement sur cette courbe [cf. présentation annexée]. Le taux d'occupation, à partir du mois de juin et jusqu'en septembre, a diminué de 95,1% à 90,8%, sachant qu'un point représente 100 000 € de déficit. Nous avons décroché par défaut de prise en charge et non pas parce qu'il n'y avait pas de personnes âgées qui ne voulaient pas rentrer. Ce n'est pas comme cela que nous avons construit le budget pour nous en sortir. Cela ne sert à rien d'augmenter le tarif s'il n'y a plus personne pour payer les charges fixes.

L'objectif est de 95,9%. Nous n'y sommes pas encore. Mais nous sommes capables de remonter. Depuis septembre, la courbe se relève pour atteindre 95,2% en décembre. C'est donc rassurant. Nous allons y arriver. Le manque entre septembre et décembre n'impactera pas les résidents. Le retour à l'équilibre se fera plus tard que prévu et c'est Terres de Montaigne qui compensera un peu plus longtemps que ce que nous espérons. »

Antoine Chéreau poursuit par la présentation des taux d'occupation moyen.

Débat

Marie-Paule BADREAU « A quoi est dû la remontée des courbes. »

Antoine CHEREAU « Les équipes sont mieux organisées pour suivre les admissions. »

Antoine Chéreau poursuit par la présentation des vacances et absences de postes au 15 janvier 2025. Une carence de personnel spécifiquement ciblée sur le personnel soignant. Il manque actuellement 15 aides-soignantes (en intégrant le projet de pool) soit 15% de l'effectif aide-soignant et 4 infirmières soit 19% de l'effectif infirmier.

Antoine Chéreau présente l'évolution du recours à l'intérim en 2024.

Il informe que compte tenu des résultats et des efforts fournis, le Département et l'Agence Régionale de Santé vont sortir le CIAS Montaigne-Rocheservière, des établissements à surveiller.

Débat

Marie-Paule BADREAU « Les intérimaires ne préfèrent-ils pas rester dans cette situation-là, financièrement ? »

Antoine CHEREAU « C'est sûr 3,5% de chômage, cela joue beaucoup. En ce moment, on trouve du travail partout même si cela commence à être plus tendu, regardez Ligier, je ne suis pas sûr que ça dure aussi longtemps. On voit bien qu'en période un peu plus tendue, c'est mieux d'avoir un poste garanti. Peut-être que le monde dans lequel nous rentrons, sera moins certain, mais sinon oui c'est sûr. L'autre avantage c'est de travailler à l'heure que l'on veut. En intérim, vous n'avez pas les contraintes de ceux qui sont à temps plein. C'est un vrai problème, presque moral même. Les choses ont un peu plus changé depuis que nous avons retravaillé l'attractivité des salaires. Mais pour l'employeur l'intérim coûte plus cher. »

Jean de LABARTHE « Il y a un métier plus ciblé que les autres, les aides-soignantes car elles ne sont pas assez nombreuses sur le territoire. Il y a eu des départs en retraite mais en même temps il n'y a pas eu autant de jeunes formés au métier. Il y a un système, l'intérim, où des agents optimisent leur propre situation en choisissant leur jour de travail, être mieux payé, sans la charge mentale. La qualité de service n'est alors pas la même. C'est un cercle vicieux dont il faut sortir. Ce travail est suivi par l'agglomération pour installer une école d'aide-soignante sur le territoire, ce qui changerait la donne. »

Antoine CHEREAU « Nous ne sommes pas loin d'y arriver, ouverture prévue pour septembre 2025. »

Lionel BOSSIS « Quel est le ratio au niveau national en sortie de formation ? Il manque réellement des aides-soignantes ? »

Antoine CHEREAU « A l'échelle de la Région, il y a 2 000 places ouvertes pour 1 300 places prises. »

Lionel BOSSIS « Et les infirmières ? »

Antoine CHEREAU « C'est un peu mieux, il y a un écart de 500. On sait que plus on a de formations localement, plus ce sont des jeunes qui peuvent avoir envie de faire ce métier-là. »

Cécilia GRENET « Et qui potentiellement, restent là où elles font la formation. »

FINANCES

DEL20250123_01 – Souscription d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Président informe l'assemblée que, pour continuer à faire face aux besoins de trésorerie tant que les résultats budgétaires redeviennent excédentaires, il est nécessaire de prolonger le recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 €.

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements au fur-et-à-mesure de ses besoins quotidiens de trésorerie.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

La proposition de la Caisse d'Epargne est basée sur les conditions suivantes :

- Montant de l'ouverture de crédit : 600 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt applicable à un tirage : Taux EURIBOR 1 semaine (1) + 0,50%
- Frais de dossier : 800 €
- Commission de non-utilisation : 0,10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen. Périodicité trimestrielle
- Mode de calcul des intérêts : exact / 360

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie avec La Caisse d'Epargne et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat

DEL20250123_02 – Tarifs 2025

Monsieur le Président présente les règles qui président à la révision des tarifs d'hébergement pour les établissements EHPAD et EHPAA. Ces tarifs sont limités par un taux directeur maximum de 3,21% pour 2025.

Il présente également les règles spécifiques qui président à la révision des tarifs des résidences autonomie : les tarifs de loyer obéissent à un taux directeur fixé par le Conseil départemental, de 3,21% également pour 2025.

Conformément au débat d'orientations budgétaires, le budget a été voté sur la base d'une augmentation de 3%. Il est proposé au Conseil d'administration de ne pas utiliser l'autorisation de 3,21% et de rester sur le budget voté avec une augmentation de 3%.

Le Conseil d'administration s'était également prononcé favorablement à une hausse des tarifs de repas livrés à domicile dès lors que le service serait agréé en tant que service à la personne, afin que les bénéficiaires puissent bénéficier du crédit d'impôt sur la part livraison. Les tarifs proposés tiennent compte de cette décision.

Il présente l'augmentation des autres tarifs de repas pris à la résidence et autres tarifs annexes.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les tarifs pour l'ensemble des établissements et services du CIAS Montaigu-Rocheservière, à compter du 1^{er} février 2025, tels que présentés ci-après, précise que pour la résidence Martial Caillaud de L'Herbergement, le tarif « T1 standard 20 m² » s'appliquera sur les « T1 intermédiaire de 25 m² », pour les résidents présents avant le 1^{er} janvier 2024.

Tarifs hébergement EHPAD	2025
Hébergement temporaire	77,25 €
T1 couple/personne	64,86 €
T1 taille standard 20 m ²	69,01 €
T1 taille intermédiaire 25 m ²	72,63 €
T1 grande taille 30 m ²	77,17 €
Tarif journalier applicable aux résidents de moins de 60 ans	82,12 €
Accueil de jour repas compris	43,93 €
Accueil jour ½ journée sans repas	21,98 €
Accueil jour ½ journée avec repas	29,38 €

Tarifs EHPAA	2025
Hébergement temporaire	77,25 €
T1 couple/personne	64,86 €
T1 taille standard 20 m ²	69,01 €
T1 taille intermédiaire 25 m ²	72,63 €
T1 grande taille 30 m ²	77,17 €
Tarif journalier applicable aux résidents de moins de 60 ans	82,12 €
Accueil de jour repas compris	43,93 €
Accueil jour ½ journée sans repas	21,98 €
Accueil jour ½ journée avec repas	29,38 €
Tarifs OXALIS	2025
Hébergement permanent – redevance mensuelle <i>dont 900,16 € au titre du loyer et charges locatives et 944,13 € au titre des services communs obligatoires</i>	1 844,29 €
Hébergement permanent couple – redevance mensuelle / personne <i>dont 534,10 € au titre du loyer et charges locatives et 944,13 € au titre des services communs obligatoires</i>	1 478,23 €
Hébergement permanent personne en situation de handicap – redevance mensuelle <i>dont 900,16 € au titre du loyer et charges locatives et 1 523,73 € au titre des services communs obligatoires</i>	2 423,89 €
Hébergement temporaire / personne / jour	72,10 €
Petit déjeuner / jour	1,27 €
Dîner / jour	2,57 €
Entretien du linge – redevance mensuelle	26,04 €
Repas	2025
Repas à la résidence - Visiteurs - semaine	9,50 €
Repas à la résidence - Visiteurs réguliers (4 fois / semaine)	8,40 €
Repas à la résidence - Visiteurs - week-end et jours fériés	14,00 €
Repas à la résidence - Visiteurs - repas festifs	21,30 €
Repas à la résidence - Dîner réguliers (4 fois / semaine)	3,90 €
Repas à la résidence - Visiteurs - Enfant < 10 ans	4,50 €
Autres	2025
Abonnement téléphonique	12,00 €
Abonnement Internet pour les places (hors EHPAD)	5,80 €
Caution Hébergement permanent et temporaire	300,00 €

DEL20250123_03 – Protocole d'accord pour la participation du CHD au tarif journalier hébergement

Madame la Vice-présidente rappelle à l'assemblée que le Centre Hospitalier Départemental de Vendée (CHD) va procéder à une diminution temporaire de la capacité d'accueil de l'EHPAD Augereau à Montaigu, commune déléguée de Montaigu-Vendée, dont il a la gestion.

Elle précise que le CIAS Montaigu-Rocheservière, ayant des places disponibles, représente le principal établissement partenaire pour accompagner cette transition et accueillir les résidents de l'EHPAD Augereau.

En fonction de la différence de tarifs appliqués entre les structures et pour ne pas pénaliser les résidents face à cette situation, le CHD s'est engagé auprès des résidents concernés à compenser la différence de tarifs au réel.

Les résidents ainsi accueillis seront facturés au tarif du CIAS Montaigu-Rocheservière déduction faite de la participation du CHD. La participation financière du CHD sera appelée par le CIAS mensuellement.

Le partenariat financier à mettre en place entre le CHD de Vendée et le CIAS Montaigu-Rocheservière fait l'objet d'un protocole d'accord fixant les modalités de versement de la participation financière du CHD et les engagements des deux parties.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les termes du protocole d'accord fixant les modalités de la participation financière du CHD de Vendée au tarif journalier d'hébergement du CIAS de certains résidents ; autorise Madame la Vice-présidente du CIAS Montaigu-Rocheservière à signer ledit protocole d'accord ainsi que toutes les pièces inhérentes à cette décision

RESSOURCES HUMAINES

DEL20250123_04 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Conseil d'administration de voter l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il lui est proposé de se prononcer sur les modifications ci-dessous :

- Dans le cadre de la réorganisation à la **Résidence Le Repos** : création de 2 postes d'Aide-soignante de jour à 28/35^{ème} et modification du poste d'Auxiliaire de soins principal 1^{ère} classe en poste d'Aide-Soignante, de 31,5/35^{ème} à 28/35^{ème}, ce qui représente une augmentation des effectifs d'Aide-soignante de 1,5 ETP ;
- Dans le cadre de la mobilité d'une aide-soignante de la Résidence Martial Caillaud **vers la Résidence Le Val des Mains** : modification du grade ;
- En prévision de la mise en œuvre de la réorganisation des services de la **Résidence Martial Caillaud** : transformation de 3 postes affectés aux cuisines (1 poste d'Agent social et 2 postes d'Adjoint technique) en 2 postes d'Agent social de jour à temps complet. Un poste d'Agent social à temps non complet 28/35^{ème} est également modifié en poste en temps complet.

Suppression	Création	Date d'effet	Motif
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
//	2 postes Aide-soignant (Cat. B) ou Auxiliaire de soins (Cat. C) ou Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/03/2025	Réorganisation du service
1 poste Auxiliaire de soins principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 31,5/35 ^{ème}	1 poste Aide-soignant (Cat. B) Ou Auxiliaire de soins (Cat. C) ou Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/03/2025	
1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	1 poste Aide-soignant (Cat. B) Ou Auxiliaire de soins (Cat. C) ou Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/03/2025	
1 poste Auxiliaire de soins principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Aide-soignante classe supérieure (Cat. B) Temps complet	01/03/2025	Adaptation aux besoins du service et adaptation du grade suite mobilité interne
1 poste Aide-soignante classe supérieure (Cat. B) Temps complet	//	01/03/2025	Adaptation aux besoins du service et adaptation du grade suite mobilité interne
1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	1 poste Agent social (Cat. C) Temps complet	01/03/2025	Adaptation aux besoins du service
//	2 postes Agent social (Cat. C) Temps complet	01/03/2025	Réorganisation du service avec transfert des agents des cuisines sur des fonctions d'agent d'accompagnement
1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	//		
FILIERE ADMINISTRATIVE			
1 poste Attaché principal (Cat. A) Temps complet	1 poste Attaché (Cat. A) Temps complet	01/02/2025	Adaptation du grade suite recrutement Directrice
FILIERE TECHNIQUE			
1 poste Adjoint Technique (Cat. C) Temps non complet 17,5/35 ^{ème}	//	01/03/2025	Réorganisation du service avec transfert des agents des cuisines sur des fonctions d'agent d'accompagnement
1 poste Adjoint Technique (Cat. C) Temps complet	//	03/03/2025	

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, crée et supprime les postes ci-dessus listés ; dit que pour les postes ouverts sur plusieurs grades, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels sur ces emplois si la recherche de fonctionnaire s'avère infructueuse ; le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, sans pouvoir dépasser le 8^{ème} échelon du grade retenu ; dit que les dépenses induites seront imputées aux crédits prévus à cet effet au chapitre concerné.

COMMANDE PUBLIQUE

DEL20250123_05 – Convention de prestation de service – Portage de repas à domicile

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le CIAS Montaigu-Rocheservière assure la gestion d'un service de portage de repas à domicile sur son territoire et confie les missions de livraison à deux associations locales de l'ADMR, l'une pour la cuisine centrale de la Résidence Oxalis et l'autre pour la cuisine centrale de la Résidence La Peupleraie.

Les accords précédents nécessitant des compléments d'information, il convient de revoir les conditions d'organisation de cette prestation en mettant en place de nouvelles conventions de prestation de service consistant en la livraison de repas à domicile, confiée à ces associations locales de l'ADMR en mettant en place de nouvelles conventions.

Cette collaboration qui est prévue jusqu'à la fin de l'année 2025 et renouvelable une année supplémentaire, fait l'objet d'une convention de prestation de service fixant les engagements et les obligations des deux parties ainsi que l'organisation des livraisons.

Débat

Lionel BOSSIS « Est-ce plus intéressant par l'ADMR ? »

Cécilia GRENET « C'est plus historique. »

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de prestation de service de portage de repas ; autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention de prestation de service de portage de repas avec chacune des associations locales de l'ADMR en charge de la livraison des repas, ainsi que toutes pièces inhérentes à cette décision.

INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

1 – Poursuite du programme de renforcement des interventions de prévention et d'animation

Afin de poursuivre le programme de renforcement des animations en 2025, un dossier a été déposé auprès de la Conférence des financeurs suite à l'Appel à candidatures 2025-1 qui se déroulait jusqu'au 17 janvier 2025. 4 actions sont proposées :



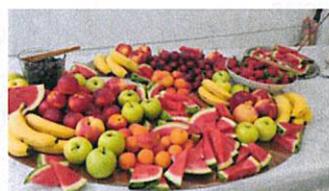
Clown

Intervenant :
INSTANT2CLOWNS

Objectif(s) : Apporter de la stimulation, une forme de communication différente, de la légèreté. Favoriser le bien-être et la valorisation des personnes âgées.

Nombre de séances : 34

Montant de l'aide sollicitée :
7 000 €



Aquarelles gourmandes

Intervenant : **AQUARELLES GOURMANDES**

Principe : Animations sensorielles, créatives et gourmandes, de création de tableaux avec des fruits.

Nombre de séances : 20

Montant de l'aide sollicitée :
5 000 €



Gymnastique

Intervenant :
SIEL BLEU

Objectif(s) : Soutenir le développement d'actions autour de l'activité physique, la prévention des chutes.

Nombre de séances : 480

Montant de l'aide sollicitée :
41 151 €



Médiation animale

Intervenant :
ANIM'ENVIE

Objectif(s) : Améliorer le bien-être physique, psychologique et social. Stimuler les capacités cognitives, motrices et émotionnelles.

Nombre de séances : 96

Montant de l'aide sollicitée :
10 572 €

2 – Projet de rénovation Résidence Martial Caillaud – L'Herbergement

La résidence Martial Caillaud de L'Herbergement a été construite en 1991 avec une extension en 2013. La surface est de 4 687 m² pour 68 chambres sur un terrain de 13 988 m². Les résidents arrivent principalement de L'Herbergement et Montréverd.

L'étude réalisée en mars 2023 par BatiMgie a fait ressortir les besoins suivants :

- Amélioration de l'enveloppe ;
- Protection pour les épisodes de fortes chaleurs ;
- Amélioration de la qualité de l'air du restaurant ;
- Optimisation technique et process pour des économies de gestion ;
- Investissement en énergies renouvelables avec subventions.

Le montant de la rénovation énergétique est estimé à 1 500 000 €.

Au-delà de la rénovation énergétique, c'est l'opportunité de faire évoluer le concept de l'offre à L'Herbergement et l'adapter aux trente futures années.

La concertation va démarrer en septembre 2025 avec les élus de L'Herbergement et Montréverd, les résidents et familles, le personnel de la résidence et les cadres du CIAS, les habitants. Elle se déroulera sur 8 mois.

Débat

Anne-Marie JOUSSEAUME « Cette démarche-là est vraiment intéressante par rapport à l'étude urbaine sur laquelle nous avons beaucoup travaillé et dans la démarche aussi de rassembler et vivre ensemble dans la commune de L'Herbergement, avec le lieu intergénérationnel. »

Antoine CHEREAU « Je suis absolument d'accord et c'est pour cela qu'il ne faut rien s'interdire en termes de besoin, d'organisation et même de forme de la réponse. »

Lionel BOSSIS « Pour Montréverd, on a fait une étude auprès de la population 2024-2025. Il y avait des réponses et des attentes liées à Martial Caillaud sur lesquelles nous pouvons nous appuyer. »

3 – Prochaines séances du Conseil d'administration

Jeudi 27 mars 2025 à 18h30

Jeudi 26 juin 2025 à 18h30

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Daniel ROUSSEAU
Secrétaire de séance



Antoine CHEREAU
Président

